

## Conditions Générales de Vente et d'Installation de GSA Srl

### Général :

Toute réclamation relative à l'installation devra être formulée par écrit dans un délai de 15 jours suivant la mise en service. Passé ce délai, le Client reconnaît que l'installation a été réalisée conformément aux règles de l'art et ne pourra engager la responsabilité de la Société pour des défauts d'installation ultérieurs.

En aucun cas, la Société ne pourra être tenue responsable des dommages indirects, incluant, sans s'y limiter, la perte d'exploitation, la perte de données, le manque à gagner ou tout autre préjudice financier subi par le Client suite à l'installation ou l'utilisation des équipements.

À compter de la validation de l'installation par le Client, matérialisée par la signature d'un bon d'intervention, d'un accord verbal confirmé par un technicien ou d'un email de confirmation envoyé par GSA SCRL à l'adresse fournie par le Client lors de la commande, **cet email constituera une preuve officielle de validation**. En l'absence de retour écrit du Client sous 48h après l'installation, celle-ci est réputée conforme et acceptée.

Le paiement de la facture ne pourra être retenu comme un refus de validation de l'installation.

Les équipements installés demeurent la propriété de la Société jusqu'au paiement intégral du prix convenu. En cas de non-paiement dans un délai de **30 jours** suivant la date d'échéance, la Société se réserve le droit de récupérer les équipements dans le respect des dispositions légales en vigueur.

Toute intervention technique demandée par le Client après l'installation sera facturée selon le tarif en vigueur (tel qu'indiqué dans la grille tarifaire de la Société, disponible sur demande), sauf en cas de vice caché ou de défaut couvert par la garantie légale."

Sont considérés comme cas de force majeure tout événement imprévisible, irrésistible et extérieur, incluant notamment catastrophes naturelles, grèves, pandémies, coupures de réseau électrique ou Internet, conflits armés, décisions administratives ou réglementaires empêchant l'exécution du contrat. En cas de force majeure, la Société se réserve le droit de suspendre ou d'annuler la prestation sans que le Client ne puisse prétendre à une quelconque indemnisation.

Le Client s'engage à entretenir les équipements installés conformément aux recommandations de la Société. Tout dommage résultant d'un défaut d'entretien ne pourra engager la responsabilité de la Société.

Les présentes Conditions Générales sont régies par le droit belge. Tout litige relatif à leur exécution ou interprétation sera soumis aux tribunaux compétents du siège social de la Société."

### **Installation caméra de surveillance.**

#### 1. Objet

Les présentes conditions générales de vente et d'installation (ci-après les "Conditions") régissent les relations contractuelles entre GSA Partner (ci-après "la Société") et tout client (ci-après "le Client") souhaitant bénéficier des services d'installation de matériel proposés par la Société GSA Partner SCRL

#### 2. Acceptation des Conditions

En passant commande, le Client accepte sans réserve les présentes Conditions. Aucune condition particulière ne peut, sauf acceptation formelle et écrite de la Société, prévaloir sur les présentes Conditions.

#### 3. Prix et Paiement

Les prix des services sont ceux en vigueur au jour de la commande. Ils sont libellés en euros et calculés hors taxes. Le paiement est exigible selon les modalités convenues lors de la commande.

En cas de retard de paiement, des pénalités seront appliquées au taux légal majoré de 5 % par jour de retard. Des frais de recouvrement pourront également être facturés.

En cas de non-paiement persistant après l'envoi d'un deuxième rappel, un supplément forfaitaire de 35€ pourra être facturé pour couvrir les démarches administratives engagées par la Société. Ce montant est destiné à compenser les frais de gestion générés par le suivi du dossier client.

#### 4. Installation

4.1. La Société s'engage à installer les caméras de surveillance conformément aux règles de l'art et aux normes en vigueur.

4.2. Le Client est responsable de l'emplacement des caméras de surveillance. La Société ne pourra en aucun cas être tenue responsable de la position choisie par le Client pour l'installation des caméras.

#### 5. Utilisation des Caméras de Surveillance

5.1. Le Client est seul responsable des images et enregistrements capturés par les caméras de surveillance installées.

5.2. La Société ne pourra être tenue responsable de l'utilisation que le Client fait des images et enregistrements, ni des conséquences juridiques pouvant découler de cette utilisation.

#### 6. Responsabilité

6.1. La Société décline toute responsabilité en cas de mauvaise utilisation des équipements installés ou en cas de non-respect par le Client des obligations légales relatives à la surveillance et à la vie privée.

6.2. Le Client s'engage à respecter toutes les lois et réglementations en vigueur concernant la surveillance et la protection de la vie privée.

6.3. En cas de litige avec le voisinage concernant l'installation ou l'utilisation des caméras de surveillance, la Société ne pourra être tenue

responsable.

#### 7. Garanties

Les caméras de surveillance installées bénéficient de la garantie légale de conformité et de la garantie contre les vices cachés. En cas de défectuosité avérée, le Client devra notifier la Société par écrit.

#### 8. Litiges

8.1. Si nécessaire en cas de litige, les parties s'engagent à tenter une résolution amiable par le biais d'une médiation conventionnelle.

À défaut d'accord dans un délai de 30 jours suivant la désignation d'un médiateur, le litige sera porté devant les tribunaux compétents du siège social de la Société. La partie perdante supportera les frais de justice.

8.2. Si le Client décide d'engager une action en justice contre la Société, les frais de justice et le temps consacré à la défense de la Société seront entièrement à la charge du Client

#### 9. Force Majeure

La responsabilité de la Société ne pourra être engagée en cas de force majeure ou de faits indépendants de sa volonté.

#### 10. Protection des Données

Le Client consent au traitement de ses données personnelles nécessaires à l'exécution des présentes Conditions. La Société s'engage à respecter les dispositions légales en matière de protection des données personnelles.

#### 11. Mot de passe et configuration utilisateur

En cas de configuration personnalisée effectuée par le client, notamment l'introduction ou la modification d'un mot de passe sur une caméra ou un enregistreur (NVR), GSA SRL ne pourra être tenue responsable en cas d'oubli de ce mot de passe ou de blocage de l'équipement en résultant. Il appartient au client de conserver précieusement les identifiants qu'il choisit.

Si une réinitialisation ou un déblocage est techniquement possible, toute intervention ultérieure pourrait faire l'objet d'une facturation supplémentaire.

### **Installation Antenne Parabole**

#### 1. Champ d'application

Ces conditions générales s'appliquent à toutes les installations, réglages, et maintenances d'antennes paraboliques réalisées par notre société.

#### 2. Installation et conformité

- L'installation de l'antenne est effectuée conformément aux normes de sécurité en vigueur et en fonction des spécificités techniques du lieu indiqué par le client.

- Le client doit s'assurer de la solidité et de la conformité du support (mur, toit, poteau) destiné à recevoir l'antenne. Notre responsabilité ne saurait être engagée en cas de défaut du support fourni par le client.

#### 3. Réglage de l'antenne

- Les réglages de l'antenne sont réalisés lors de l'installation pour garantir une réception optimale. Toute modification ultérieure des réglages (due à des facteurs externes tels que le vent, la météo, ou des interventions tierces) nécessitera une nouvelle intervention facturable.

#### 4. Responsabilité en cas de chute ou dommage

- Notre responsabilité se limite aux éventuels défauts liés à l'installation. L'installation ayant été contrôlée et validée par le client lors de la mise en service, aucune responsabilité ne pourra être imputée à GSA Sprl après cette validation.

#### 5. Maintenance et entretien

Le client est responsable de l'entretien de l'antenne (nettoyage, détection précoce des signes de défaillance).

Un contrat de maintenance peut être souscrit pour assurer des vérifications périodiques par nos techniciens.

#### 6. Exclusion de garantie

La garantie ne couvre pas :

- Les dommages causés par des forces extérieures (tempêtes, vents violents, chutes d'objets, etc.).
- Les dégradations liées à une mauvaise utilisation ou à un non-respect des instructions données par nos techniciens.
- Les incidents survenus suite à des travaux ou modifications réalisés par des tiers.

#### 7. Obligations du client

- Fournir un accès sécurisé et conforme pour l'installation.
- Signaler immédiatement tout incident ou dysfonctionnement constaté.
- Respecter les recommandations de sécurité et d'utilisation fournies par notre société.

#### 8. Assurances et litiges

- Il est conseillé au client de souscrire une assurance couvrant les éventuels dommages causés par l'antenne (chute, bris, etc.).
- En cas de litige, la compétence revient aux tribunaux du ressort où est située notre société.

En acceptant nos services, le client reconnaît avoir pris connaissance de ces conditions et les accepter sans réserve.

Si nécessaire, ces clauses peuvent être adaptées ou complétées selon des exigences spécifiques.

## Responsabilité en cas de modification des services du diffuseur

GSA PARTNER SCRL agit uniquement en tant qu'installateur d'équipements permettant la réception de chaînes diffusées par satellite. Toute modification ultérieure de l'installation, intervention sur site ou déplacement sera facturée. GSA PARTNER SCRL ne peut en aucun cas être tenu responsable des changements indépendants de sa volonté, notamment :

- La modification des fréquences, du cryptage ou des paramètres de diffusion décidée par le diffuseur.
- L'ajout, la suppression ou le remplacement de chaînes dans le bouquet initialement reçu lors de l'installation.
- Toute interruption ou restriction de service résultant des décisions du diffuseur ou de contraintes techniques extérieures.

Le client reconnaît que ces évolutions sont entièrement du ressort du diffuseur et ne peuvent engager la responsabilité de GSA PARTNER SCRL. Toute intervention nécessaire après de telles modifications fera l'objet d'une facturation selon les tarifs en vigueur.

## Installation Antenne Starlink

1. **Champ d'application**  
Ces conditions générales s'appliquent à toutes les installations, réglages, et maintenances d'antennes Starlink réalisées par notre société.
2. **Installation et conformité**
  - L'installation de l'antenne est effectuée conformément aux normes de sécurité en vigueur et en fonction des spécificités techniques du lieu indiqué par le client.
  - Le client doit s'assurer de la solidité et de la conformité du support (mur, toit, poteau, structure mobile, etc.) destiné à recevoir l'antenne. Notre responsabilité ne saurait être engagée en cas de défaut du support fourni par le client.
3. **Installation sur mobil-home, caravane ou véhicule**
  - En cas d'installation sur un mobil-home, une caravane, un véhicule ou à l'intérieur de ceux-ci, le client est entièrement responsable de la vérification de la solidité de la structure ainsi que de la bonne fixation du système.
  - Le client doit veiller à ce que le système soit solidement attaché afin d'éviter tout risque de chute ou d'accident lors des déplacements.
  - Il est également impératif de protéger le système contre une exposition prolongée au soleil, ce qui pourrait entraîner une surchauffe et affecter le bon fonctionnement ou la sécurité du matériel.
  - GSA ne pourra être tenue responsable de tout incident ou dommage résultant d'une installation sur un véhicule mobile si aucun contrat d'entretien n'a été signé avec le client.
4. **Réglage de l'antenne**
  - Les réglages de l'antenne sont réalisés lors de l'installation pour garantir une réception optimale. Toute modification ultérieure des réglages (due à des facteurs externes tels que le vent, la météo, ou des interventions tierces) nécessitera une nouvelle intervention facturable.
5. **Responsabilité en cas de chute ou dommage**
  - Notre responsabilité se limite aux éventuels défauts liés à l'installation. L'installation ayant été contrôlée et validée par le client lors de la mise en service, aucune responsabilité ne pourra être imputée à GSA Sprl après cette validation.
6. **Maintenance et entretien**
  - Le client est responsable de l'entretien de l'antenne (nettoyage, détection précoce des signes de défaillance).
  - Un contrat de maintenance peut être souscrit pour assurer des vérifications périodiques par nos techniciens.
7. **Exclusion de garantie**  
La garantie ne couvre pas :
  - Les dommages causés par des forces extérieures (tempêtes, vents violents, chutes d'objets, etc.).
  - Les dégradations liées à une mauvaise utilisation ou à un non-respect des instructions données par nos techniciens.
  - Les incidents survenus suite à des travaux ou modifications réalisés par des tiers.
  - Les dommages liés à une installation mobile non conforme ou mal sécurisée.
8. **Obligations du client**
  - Fournir un accès sécurisé et conforme pour l'installation.
  - Signaler immédiatement tout incident ou dysfonctionnement constaté.
  - Respecter les recommandations de sécurité et d'utilisation fournies par notre société.
9. **Assurances et litiges**
  - Il est conseillé au client de souscrire une assurance couvrant les éventuels dommages causés par l'antenne (chute, bris, etc.).
  - En cas de litige, la compétence revient aux tribunaux du ressort où est située notre société.
10. **Note importante concernant l'installation Starlink**  
Notre prestation concerne exclusivement l'installation du système Starlink fourni par le client, ainsi que la mise en service du réseau WiFi émis par le modem Starlink.  
Nous nous assurons que l'équipement est correctement installé, activé et que le Wi-Fi est fonctionnel avec un débit satisfaisant à proximité directe du modem.

Toute demande supplémentaire, telle que :

- La configuration de points d'accès Wi-Fi supplémentaires,

- L'ajout ou le paramétrage de matériel réseau tiers,
- L'optimisation de la couverture Wi-Fi dans l'ensemble de l'habitation ou du bâtiment,

fera l'objet d'un devis séparé et sera facturée en supplément.

Nous attirons l'attention du client sur le fait que nous ne pouvons être tenus responsables de la qualité du signal Wi-Fi au-delà de la zone proche du modem Starlink, notamment dans les zones éloignées, isolées ou avec des obstacles physiques importants.

**11. Responsabilité du client en cas d'achat de matériel Starlink auprès de GSA**

Lorsque le matériel Starlink est vendu par GSA, le client devient pleinement responsable de celui-ci dès son activation. La garantie matérielle (hardware) du matériel est directement assurée par la société Starlink. Le client reconnaît que toute demande de prise en charge au titre de la garantie doit être adressée exclusivement à Starlink, sans recours contre GSA.

**Conditions Générales d'Utilisation du Wi-Fi – GSA SCRL**

**1. Responsabilité en cas d'utilisation du Wi-Fi**

GSA SCRL assure l'installation et la mise en service des équipements Wi-Fi conformément aux normes techniques et de sécurité en vigueur. Une fois l'installation validée par le client, l'utilisation du réseau Wi-Fi relève de la seule responsabilité du client.

**2. Utilisation conforme**

- Le client est tenu d'utiliser le réseau Wi-Fi conformément aux lois et règlements en vigueur dans le pays.
- GSA SCRL ne saurait être tenue responsable en cas d'utilisation abusive, illégale ou non conforme des services Internet ou Wi-Fi par le client ou des tiers ayant accès à son réseau.

**3. Sécurisation du réseau**

- Il incombe au client de sécuriser l'accès à son réseau Wi-Fi en utilisant des mots de passe robustes et en limitant l'accès aux utilisateurs autorisés.
- GSA SCRL décline toute responsabilité en cas d'intrusion ou d'utilisation frauduleuse du réseau résultant d'un défaut de sécurisation par le client.

**4. Surveillance et gestion**

- Le client est responsable de la surveillance et de la gestion de son réseau Wi-Fi, y compris des contenus consultés ou des activités réalisées via ce réseau.
- En cas de litige ou de plainte concernant l'utilisation du réseau, le client devra assumer pleinement les conséquences juridiques ou financières.

**5. Exclusion de responsabilité**

GSA SCRL ne peut être tenue responsable :

- Des interruptions ou dysfonctionnements du réseau Wi-Fi liés à des facteurs externes (problèmes d'opérateur, conditions météorologiques, etc.).
- De toute utilisation détournée ou frauduleuse des services Wi-Fi.

**6. Engagement du client**

En acceptant nos services, le client reconnaît être seul responsable de l'utilisation de son réseau Wi-Fi après l'installation et s'engage à se conformer aux lois en vigueur.

Ces conditions visent à protéger GSA SCRL tout en offrant un service fiable et sécurisé à ses clients.